

04 octobre 2010

PROVINCE DE
QUÉBEC
VILLE DE THURSO

SÉANCE GÉNÉRALE tenue à l'Hôtel de Ville, lundi le 04 octobre 2010 à dix-neuf heures, à laquelle sont présents :

SON Honneur le Maire, Monsieur Maurice Boivin et les Conseillers suivants :

Léonard Raby, Luc Millette, Benoit Lauzon, Éric Pelletier, Agathe Parisien.

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil, l'Adjoint au directeur et responsable des loisirs Hugo Blais est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. (quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal.
4. Adoption des comptes.
5. Parole au public.
6. Lecture de la correspondance :
 - a) Dépôt du rapport financier au 2010-09-30.
7. Avis de motion.
8. a) Adoption du règlement no 04-2010 pour modifier le règlement de zonage no 12-2008 ;
b) Adoption du règlement no 05-2010 pour modifier le règlement de construction no 10-2008 ;
c) Adoption du règlement no 06-2010 pour modifier le règlement de lotissement no 11-2008 ;
d) Adoption du règlement no 07-2010 pour modifier le règlement sur les permis et certificats no 09-2008 modifié par le règlement no 03-2010.
9. Commission de Sécurité :
 - a) Sûreté du Québec : policier intervenant scolaire ;
 - b) Nomination Directeur du service des Incendies ;
 - c) Départ de M. Cécyre, chef pompier.
10. Commission des Travaux publics :
 - a) Réfection stationnement 154 Galipeau (2) ;
 - b) Prélèvement : projet usine de filtration ;
 - c) Permission MTQ : voie de contournement ;
 - d) Regroupement d'achat UMQ : produits chimiques usine filtration.
11. Commission des Loisirs et de la Culture :
 - a) Réparation terrain soccer.
12. Commission de l'Urbanisme, l'Aménagement et de l'Embellissement du territoire :
 - a) Partage des droits : carrière & sablière ;
 - b) Aux Jardins de la Pointe enr. : îlot stationnement.
13. Rapport du maire.
14. Nouvel Avis de Motion.
15. Divers :

04 octobre 2010

- a) Déplacement assurance générales / MAMROT
 - b) Gala reconnaissance CCPN ;
 - c) Service postal canadien (2) ;
 - d) Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ;
 - e) Engagement financier : Coop santé ;
 - f) Achat portables ;
 - g) Exposition "art au pluriel" ;
 - h) Travaux Rénovation Jacques C. Chénier S.E.N.C.
16. Parole au public.
 17. Levée de l'assemblée.

Rés. : 2010-10-331

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Monsieur le Maire, soit et est par les présentes adopté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-332

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux du 20 septembre 2010 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes, l'adjoint au directeur est dispensé d'en faire la lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR ÉRIC PELLETIER,

QUE les procès-verbaux de la séance générale et de la séance spéciale du Conseil municipal tenues le 20 septembre 2010 soient approuvés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-333

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

APPUYÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN,

D'approuver la liste des comptes ci-après :

et d'autoriser le secrétaire-trésorier de la Ville à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Chèques des élus et employés pour la période du 2010-08-29 au 2010-09-25 totalisant \$ 41 649.12 ;

Chèques pour comptes à payer pour la période du 2010-09-21 au 2010-09-30 totalisant \$ 108 118.80 (No: 35301 à No: 35353).

Adopté à l'unanimité.

04 octobre 2010

Rés. : 2010-10-334

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉRIC PELLETIER,
APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON
ET RÉSOLU :

QUE le *règlement no 04-2010 pour modifier le règlement de zonage no 12-2008* soit et est par les présentes adopté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-335

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉRIC PELLETIER,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY
ET RÉSOLU :

QUE le *règlement no 05-2010 pour modifier le règlement de construction no 10-2008* soit et est par les présentes adopté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-336

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE
ET RÉSOLU :

QUE le *règlement no 06-2010 pour modifier le règlement de lotissement no 11-2008* soit et est par les présentes adopté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-337

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,
APPUYÉ PAR MONSIEUR ÉRIC PELLETIER
ET RÉSOLU :

QUE le *règlement no 07-2010 pour modifier le règlement sur les permis et certificats no 09-2008 modifié par le règlement no 03-2010* soit et est par les présentes adopté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-338

CONSIDÉRANT la problématique vécue par les résident(e)s de la Ville de Thuro au début de chaque année scolaire (École Sainte-Famille/aux Trois-chemins) ;

04 octobre 2010

CONSIDÉRANT la problématique du fumage à l'extérieur de la propriété de la Commission scolaire et la circulation des étudiant(e)s dans les limites de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction du policier intervenant scolaire après le début du calendrier scolaire ;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'harmoniser l'entrée en fonction du policier intervenant scolaire avec le début du calendrier scolaire :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande à la Sûreté du Québec – MRC Papineau de prévoir l'entrée en fonction du policier intervenant scolaire à l'École Sainte-Famille/aux Trois-chemins avec le début du calendrier scolaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-339

CONSIDÉRANT l'affichage à l'interne de l'offre d'emploi pour le poste de "Directeur du service des Incendies" ;

CONSIDÉRANT la candidature de M. Jacques Legault ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la candidature de M. Legault par l'*École nationale des pompiers de Québec* ;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation de candidat émis le 25 août 2010 ;

CONSIDÉRANT la rencontre du 27 septembre entre M. Legault et M. le maire et les conseillers siégeant à la Commission Sécurité :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE,

APPUYÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso embauche M. Jacques Legault, à titre de Directeur du service des Incendies de Thurso, à partir du 4 octobre 2010, conditionnellement à la signature d'une entente à intervenir avec la Ville de Thurso. Cette entente inclura une période de probation de 1 an.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-340

CONSIDÉRANT le départ pour une retraite méritée de M. Gaston Cécyre, chef pompier :

04 octobre 2010

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso souhaite ses meilleurs vœux pour la retraite de M. Gaston Cécyre, chef pompier, effective le 4 octobre 2010 et lui remette un forfait à "Hôtel Marriott" à Mont-Tremblant.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-341

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON,

APPUYÉ PAR MONSIEUR ÉRIC PELLETIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme les travaux de réfection du stationnement municipal sis au 154 rue Galipeau par "Transport Michel Deschamps & Fils", au montant de 3 317.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-342

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition de "Asphalte Raymond Inc." datée du 1^{er} octobre 2010 au montant de 21 945.60 \$ plus taxes pour le pavage du stationnement municipal sis au 156 Galipeau.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-343

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition (#5399065) du 23/09/2010 de services professionnels pour les prélèvements d'eau brute, d'eau filtrée et d'eau traitée pour la conception de rénovation de l'usine de filtration de la compagnie "Aquatech, société de gestion de l'eau inc.", pour un montant de 9 800.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

04 octobre 2010

Rés. : 2010-10-344

CONSIDÉRANT la résolution #2010-09-325 concernant la permission d'exécuter des travaux sur les terrains municipaux en regard du projet de construction de la voie de contournement ;

CONSIDÉRANT l'omission de certains terrains :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso ajoute à sa résolution #2010-09-325, concernant la permission au Ministre des transports du Québec d'occuper les lieux et exécuter les travaux nécessaires à la construction de la voie de contournement (317), les lots ou parcelles de lots 11b, 11c rang 5 (parcelle 28 et 30) et 11c rang 4 (parcelle 17) du cadastre officiel du canton de Lochaber situé dans la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-345

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques (Sulfate ferrique 12,5% et/ou Sulfate d'aluminium 48,8% et/ou PASS 10 et/ou Hypochlorite de sodium 12% et/ou Permanganate de potassium et/ou Silicate de sodium N et/ou Chaux vive et/ou Chaux hydratée) ;

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le Sulfate d'aluminium 48,8% et/ou Silicate de sodium N dans les quantités nécessaires pour ses activités :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

APPUYÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thurso confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités et régies intermunicipales intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques nécessaire aux activités de la Municipalité ;

04 octobre 2010

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Thurso s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Thurso s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de produits chimiques (Sulfate d'aluminium 48,8% et/ou Silicate de sodium N) dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche technique d'inscription que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée chaque année ;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Thurso devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, avant la date d'ouverture des soumissions suivant le dépôt de l'appel d'offres annuel ;

QUE la Ville de Thurso reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants ; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-346

CONSIDÉRANT le projet de réparation de la surface des terrains de soccer ;

CONSIDÉRANT les propositions reçues à cet effet :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉRIC PELLETIER,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte les propositions ci-dessous pour la réparation des surfaces des terrains de soccer :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------|
| • Transport Michel Deschamps & Fils | 6 550.00 \$ + taxes |
| • Rossignol | 8 170.64 \$ + taxes |

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-347

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale modifiée préparée par la municipalité de Saint-André-Avellin relative aux modalités de partage des droits sur les substances transitant sur les territoires des municipalités participantes de la MRC Papineau ;

CONSIDÉRANT les problématiques liées à la gestion du site de "Excavation Loiselle" (Carrière & Sablière) ;

CONSIDÉRANT que le site fermera définitivement le 31 décembre 2012 :

04 octobre 2010

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN,

APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso rescinde sa résolution #2010-06-189.

QUE le Conseil municipal refuse de signer l'entente intermunicipale modifiée relative aux modalités de partage des droits sur les substances transitant sur les territoires des municipalités participantes de la MRC Papineau.

QUE le Conseil municipal s'engage tout de même à respecter et/ou appliquer les dispositions prévues à l'entente.

QUE la Ville de Thurso demande le partage des droits sur les substances à chacune des municipalités de la MRC Papineau qui auraient transité ou transitera sur son territoire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-348

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition horticole de "Aux Jardins de la Pointe enr." pour l'îlot du stationnement du 156 rue Galipeau au montant de 509.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-349

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

APPUYÉ PAR MONSIEUR ÉRIC PELLETIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le déplacement de M. Mario Boyer, secrétaire-trésorier & directeur général, pour participer à l'assemblée générale du regroupement des municipalités locales à l'UMQ, le 5 octobre prochain à Montréal, pour le résultat des appels d'offres en assurances générales.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-350

CONSIDÉRANT la présentation du Gala Reconnaissance de la Chambre de Commerce de la Petite-Nation ;

CONSIDÉRANT les nominés :

04 octobre 2010

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso achète deux (2) tables de huit (8) personnes à raison de 112.88 \$ par personne, à l'occasion du Gala Reconnaissance de la Chambre de Commerce de la Petite-Nation qui se tiendra le 23 octobre 2010 à la salle Outaouais du Fairmont Le Château Montebello.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-351

ATTENDU QUE Postes Canada compte éliminer des emplois dans des centaines de collectivités au pays en modernisant et en réexaminant son réseau d'exploitation et en privatisant ses centres d'appel et son centre de philatélie ;

ATTENDU QUE Postes Canada supprime aussi des services en réduisant la livraison aux boîtes aux lettres rurales, en fermant des bureaux de poste, en diminuant le nombre de boîtes aux lettres publiques et en prenant d'autres mesures ;

ATTENDU QUE ces compressions sont révélatrices d'une société d'État qui accorde beaucoup plus d'importance aux objectifs commerciaux qu'à ceux d'intérêt public ;

ATTENDU QUE le *Protocole du service postal canadien* ne protège pas adéquatement les intérêts de la population ni le caractère public du service postal, surtout lorsque Postes Canada envisage d'effectuer des compressions dans le service postal public ou de privatiser une partie de ses opérations (p.ex., bureaux de poste, centres d'appels, etc.);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso exige de M. Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada, que Postes Canada cesse de réduire le service postal public et commence à se comporter comme le veut la population, c'est-à-dire comme un service public et lui demande de consulter la population, les municipalités, les députés et députés fédéraux, les syndicats des postes et les autres principaux intervenants en vue d'améliorer considérablement le *Protocole du service postal canadien*.

Adopté à l'unanimité.

04 octobre 2010

Rés. : 2010-10-352

ATTENDU QUE Postes Canada investit 2,5 milliards de dollars dans la construction de nouveaux établissements et l'achat de nouveaux véhicules, de nouveau matériel et autres dans le but de moderniser le service postal public ;

ATTENDU QUE Postes Canada s'attend à ce que la modernisation lui fasse économiser des millions de dollars par année, grâce en grande partie aux gains de productivité qui paveront la voie à l'élimination de milliers d'emplois dans les collectivités de l'ensemble du pays ;

ATTENDU QUE Postes Canada coupe aussi dans les services en fermant des bureaux de postes, en éliminant la livraison à domicile dans les régions rurales, en diminuant le nombre de boîtes aux lettres publiques et en appliquant d'autres mesures ;

ATTENDU QUE les gains découlant de la modernisation postale pourraient servir à maintenir et à améliorer les services postaux publics et les emplois qui y sont liés ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON,

APPUYÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro demande à Postes Canada de partager les avantages de la modernisation avec la population, à qui appartient Postes Canada, et de viser des objectifs plus socialement responsables dans le cadre de son projet de transformation postale.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-353

ATTENDU QUE le tabac est un produit mortel qui cause un très large éventail de maladies ;

ATTENDU QUE chaque année, plus de 10 000 Québécois décèdent d'une maladie causée par l'usage du tabac ;

ATTENDU QUE la fumée secondaire est dommageable pour la santé ;

ATTENDU QUE la nicotine crée une dépendance extrêmement forte et devient rapidement la principale raison pour laquelle les gens continuent de fumer ;

ATTENDU QUE le tabac serait interdit si on tentait de l'introduire sur le marché aujourd'hui ;

ATTENDU QUE le tabagisme est une épidémie industrielle :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉRIC PELLETIER,

04 octobre 2010

APPUYÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso endosse la plate-forme de la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac* et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-354

CONSIDÉRANT que l'engagement financier du Conseil municipal pour l'année 2009 n'a pas été versé à la Coopérative de solidarité en soins de santé de Thurso :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN,

APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso verse la somme de 5 000 \$ à la *Coopérative de solidarité en soins de santé de Thurso* conformément à son engagement financier 2009.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-355

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR ÉRIC PELLETIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte d'acheter de *S & M Info* onze (11) portables ASUS Modèle K52F incluant le logiciel Microsoft Office 2007, pour un coût de 1 140 \$ plus taxes par portable.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-356

CONSIDÉRANT que Mme Monique Beauchamp participera à l'exposition "Art au pluriel" édition 2010 qui se déroulera du 12 au 14 novembre à Gatineau ;

CONSIDÉRANT le désir du Conseil municipal de s'impliquer :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉRIC PELLETIER,

APPUYÉ PAR MADAME AGATHE PARISIEN

ET RÉSOLU :

04 octobre 2010

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurose verse la somme de 100.00 \$ à l'exposition "Art au pluriel", édition 2010, afin de couvrir les coûts d'organisation et bénéficie d'une visibilité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-357

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

APPUYÉ PAR MONSIEUR BENOIT LAUZON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurose accepte les propositions de "Rénovation Jacques C. Chénier S.E.N.C." du 30 septembre 2010, à savoir :

- #701027 vanité aréna – salle Bill-Clément 1 270 \$ + taxes
- #701028 portes armoires centre communautaire 1 135 \$ + taxes pour Filles d'Isabelle

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2010-10-358

MONSIEUR LÉONARD RABY PROPOSE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LUC MILLETTE,

QUE la présente séance soit levée à 19 heures 47.

Adopté à l'unanimité.

Maurice Boivin, Maire

Hugo Blais, Adjoint au dir.